



Gilles Allaire et Benoit Daviron (dir.)

Transformations agricoles et agroalimentaires Entre écologie et capitalisme

Éditions Quæ

Chapitre 17 - Théorie de la régulation et transformations de l'agriculture : nouveaux enjeux, nouvelles perspectives de recherche ?

Jean-Marc Touzard et Pierre Labarthe

Éditeur : Éditions Quæ
Lieu d'édition : Éditions Quæ
Année d'édition : 2017
Date de mise en ligne : 30 janvier 2020
Collection : Synthèses
ISBN électronique : Synthèses



<http://books.openedition.org>

Édition imprimée

Date de publication : 2 mars 2017

Référence électronique

TOUZARD, Jean-Marc ; LABARTHE, Pierre. *Chapitre 17 - Théorie de la régulation et transformations de l'agriculture : nouveaux enjeux, nouvelles perspectives de recherche ?* In : *Transformations agricoles et agroalimentaires : Entre écologie et capitalisme* [en ligne]. Versailles : Éditions Quæ, 2017 (généré le 31 janvier 2020). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/quæ/21867>>.

Théorie de la régulation et transformations de l'agriculture : nouveaux enjeux, nouvelles perspectives de recherche ?

J.-M. TOUZARD, P. LABARTHE

Les travaux se référant à la théorie de la régulation (TR) ont très tôt retenu l'échelle sectorielle comme échelle pertinente pour illustrer, mieux comprendre ou questionner les transformations et la diversité des formes du capitalisme (Boyer et Saillard, 1995). L'agriculture et l'agroalimentaire ont constitué un domaine privilégié pour développer ces approches sectorielles (Boyer, 1990), contribuant notamment à l'établissement du concept de régime de fonctionnement économique appliqué à l'échelle sectorielle (Bartoli et Boulet 1990). L'ouvrage coordonné par Gilles Allaire et Robert Boyer (1995) témoigne de la vivacité et des perspectives de ces travaux au milieu des années 1990. Des recherches sur l'agriculture et l'agroalimentaire ont continué à se référer à la TR et se sont enrichies de nouvelles questions, par exemple au regard des enjeux liés à l'environnement, au développement territorial ou à l'évolution des politiques agricoles (Laurent et du Tertre, 2008). Ces travaux soulignent l'émergence de nouveaux régimes de fonctionnement des secteurs agricoles et agroalimentaires, dans un monde capitaliste plus libéral, mais la synthèse de ces évolutions reste en chantier. La question posée dans ce chapitre est celle du rôle que pourrait jouer la TR dans une telle synthèse et, au-delà, dans l'analyse comparée des régimes agricoles et agroalimentaires. Le renouvellement de débats politiques questionnant la place de l'agriculture et des aliments dans la société, tout comme l'éclatement récent de « crises alimentaires » justifient de notre point de vue un réinvestissement de la TR sur ce secteur. Nous revenons tout d'abord sur les apports de la TR à l'analyse des régimes sectoriels (section 1), puis nous montrons comment l'évolution récente du contexte international offre précisément une opportunité pour les relancer. En nous appuyant sur nos travaux personnels ainsi que sur une revue de la littérature, nous ouvrons deux perspectives pour cette relance. Nous proposons de mieux intégrer les apports de la TR, d'une part, dans l'analyse des transitions environnementales de l'agriculture (« *transition studies* » ; section 2) et, d'autre part, dans celle de la diversité des modèles alimentaires et des régimes agroalimentaires internationaux (section 3).

► L'analyse du régime agricole de la période fordiste et de sa crise

Dès le début des années 1980 (Perraud, 1985), des travaux se référant à la TR ont mis en évidence l'institutionnalisation d'un mode de développement fordiste de l'agriculture dans les pays industrialisés, en analysant l'évolution de variables macroéconomiques et en repérant les institutions clés et les compromis politiques qui les sous-tendent (Nefussi, 1987 ; Allaire, 1988a ; Debailleul, 1990 ; Laurent, 1992). Ces premiers travaux ont aussi interrogé les expressions que pouvaient prendre les formes institutionnelles canoniques de la TR dans l'agriculture : l'évolution et la spécificité des « rapports de travail » (Allaire, 1988b ; Lacroix et Mollard, 1990), le rôle de l'état et des compromis institutionnalisés débouchant sur une cogestion agricole (Coulomb *et al.*, 1990), l'évolution des institutions de marché en lien avec l'émergence de la PAC (politique agricole commune) (Bartoli, 1985), la différenciation des produits selon la qualité (Bartoli et Boulet, 1989), ou les relations entre agriculteurs et firmes de l'agro-industrie (Chevassus-Lozza *et al.*, 1999).

Le développement de telles recherches a rapidement questionné la possibilité de transposer des concepts de la TR, construits à l'échelle macro-économique, vers l'échelle d'un secteur (Boyer, 1990), contribuant aux réflexions théoriques sur la régulation sectorielle, notamment à partir de l'exemple du vin (Bartoli et Boulet, 1990). À partir d'une même démarche de recherche autour de la caractérisation sur de longues périodes des dynamiques économiques et des institutions, les travaux ont alors traité deux niveaux sectoriels : i) le secteur agricole dans son ensemble, considéré dans la période fordiste (régime d'accumulation intensif centré sur la consommation de masse) ; ii) des secteurs plus restreints construits autour de produits comme le vin. Les notions génériques, souvent reprises, et notamment celle de « régime économique de fonctionnement », ont ainsi été construites dans le cadre de travaux sur des produits agricoles pour désigner des institutions sectorielles qui se déploient sur de longues périodes et conduisent à des trajectoires relativement autonomes. L'articulation, à différentes échelles, entre dynamiques sectorielles d'une part et modèles de développement nationaux du capitalisme d'autre part, a ainsi pu être mieux envisagée (Boyer, 1990).

L'ouvrage *La grande transformation de l'agriculture* (Allaire et Boyer, 1995) a alors constitué un effort de synthèse important pour analyser la croissance et la crise de l'agriculture dans les économies industrielles, tout en pointant la montée de nouveaux enjeux : la construction de nouvelles qualités des produits alimentaires, l'évolution des systèmes d'activité des ménages agricoles, la complexification des politiques agricoles, les rapports de l'agriculture au développement territorial et à l'environnement, etc. En insistant sur la coexistence d'une pluralité de formes d'agriculture se positionnant différemment sur ces enjeux, et sur les collaborations à renforcer au sein des approches institutionnalistes, l'ouvrage proposait d'ouvrir un agenda pour de nouvelles recherches, des perspectives qui apparaissaient prometteuses.

Au moment où cet ouvrage (Allaire et Boyer, 1995) est paru et jusque dans les années 2000, les travaux se référant à la TR se sont effectivement déployés dans

plusieurs directions pour approfondir les différentes dimensions des transformations agricoles et agroalimentaires :

- les recherches sur les « rapports sociaux d'activité » ont précisé les changements en cours dans l'évolution du métier d'agriculteur (Laurent, 1995) en élargissant l'analyse aux « systèmes d'activités » des ménages agricoles (Laurent *et al.*, 1998), vus comme une composante de la régulation du secteur ;
- l'analyse des formes de concurrence et d'organisation des marchés s'est focalisée sur la question de la qualité, et sur son rôle central dans la définition de différents « régimes économiques » et la différenciation des marchés agroalimentaires (Bartoli et Boulet, 1989 ; Sylvander *et al.*, 2000 ; Allaire, 2002), ou dans l'existence de « crises sectorielles de qualité » (Allaire et Sylvander, 1997) ;
- les politiques agricoles européennes, nationales ou régionales ont été étudiées à partir d'une analyse des soutiens publics à l'agriculture, montrant l'importance de l'articulation des différentes échelles d'action (Berriet-Sollic, 1999 ; Delord *et al.*, 2000 ; Delorme, 2002) et des compromis politiques régionaux (Genieys et Smith, 2001 ; Berriet-Sollic *et al.*, 2006) ;
- l'insertion de l'agriculture dans les dynamiques territoriales a constitué un champ d'étude nouveau, permettant de mieux comprendre des mécanismes de coordination intra et intersectoriel, mais aussi les conditions d'émergence de formes alternatives au modèle agro-industriel (Touzard, 1995 ; Laurent, 1995 ; Nieddu et Gaignette, 2000) ;
- les rapports entre l'agriculture et les enjeux liés à l'environnement ont été également un nouvel axe de recherche, montrant l'importance des nouveaux compromis sociaux autour de la nature, et soulignant que l'agriculture prenait une place importante dans l'émergence d'une écologie politique (Lipietz, 1995 ; Lacroix *et al.*, 1995 ; Becker et Raza, 2000 ; Barthélemy et Nieddu, 2003) ;
- de manière transversale aux travaux précédents, la question de l'innovation et de la construction des connaissances dans le secteur agricole et agroalimentaire a été étudiée en référence à la TR pour saisir les processus de transformation du secteur ou pour porter un regard critique sur les changements technologiques (Byé, 1997 ; Touzard, 2000 ; Allaire, 1996) ;
- il faut enfin noter l'ouverture sur les transformations de l'agriculture dans d'autres pays, à travers notamment différents travaux de thèse, en particulier en Amérique latine, en Europe ou en Amérique du Nord (Lopez, 2006 ; Goodwin *et al.*, 1995 ; Quemia, 2001 ; Trouvé, 2007 ; Labarthe, 2006), avec plusieurs tentatives sur les économies africaines (Hugon, 1993 ; Chastel, 1995 ; Griffon, 1994 ; Losch, 2000 ; Marzin, 2006 ; Anseeuw, 2004).

Ces travaux ont été discutés et développés au sein de la communauté scientifique régulationniste durant une dizaine d'années, notamment à l'Inra et au Cirad, ou à travers le groupe « Régulation sectorielle et territoriale » (Laurent et du Tertre, 2008), ainsi que dans différents colloques, séminaires et forums organisés par l'Association recherche et régulation, ou encore dans la Revue de la régulation. Une particularité du développement de la TR est que son développement s'est aussi opéré à travers des échanges avec d'autres programmes de recherche en économie institutionnelle, mais aussi avec d'autres sciences sociales. Le développement des travaux inscrits dans la TR et appliqués à l'agriculture en est l'illustration :

- l’analyse des transformations du travail agricole s’est opérée avec des approches inscrites dans la sociologie rurale et l’agronomie (systèmes d’exploitation, systèmes d’élevage). Ces collaborations se sont prolongées (Mundler et Laurent, 2004 ; Malderieux *et al.*, 2010), contribuant à stabiliser la notion générique de « rapport social d’activité » (Laurent et Mouriaux, 2008) ;
- les travaux sur les régimes des produits de « qualité spécifique » ont été associés à la dynamique d’autres approches, en particulier l’économie des conventions ou la sociologie économique (Boulet et Touzard, 1995 ; Allaire et Sylvander 1997 ; Chiffolleau *et al.*, 2008 ; Karpik, 2007 ; Allaire et Daviron, 2006 ; Allaire, 2013). À l’échelle internationale, ils rejoignent des travaux davantage positionnés en sciences politiques (Bonanno et Busch, 2015), en particuliers sur les « *food regimes* » (Friedman, 2005b) ;
- les recherches sur les politiques agricoles, le développement rural et la politique européenne (Berriet-Sollicet *et al.*, 2006, 2008 ; Labarthe, 2009 ; Trouvé, 2009) ont tissé des collaborations avec des approches en sciences politiques (Smith *et al.*, 2007) ;
- l’évolution de l’agriculture dans les dynamiques territoriales a fait l’objet de nouvelles recherches en lien avec l’économie de la proximité (Pecqueur, 2001 ; Pecqueur et Zimmerman, 2004 ; Gilly et Wallet, 2005) ou avec les travaux sur les systèmes agroalimentaires localisés (Muchnik *et al.*, 2007 ; Albaladejo, 2012) ;
- les travaux de la TR sur des thématiques plus récentes, liant l’agriculture à l’environnement, l’éthique ou l’innovation, ont connu le même processus de collaboration avec d’autres programmes : développement durable et économie de l’environnement (Zuin-deau, 2007), théorie évolutionniste et approches des transitions (Nieddu *et al.*, 2010 ; Labarthe, 2010 ; Touzard *et al.*, 2014) ou même histoire et droit (Tordjman, 2008).

Le croisement des approches issues de la TR avec d’autres approches institutionnalistes ou d’autres disciplines a eu une valeur heuristique indéniable pour mieux comprendre les transformations de l’agriculture. Réciproquement, le secteur agricole a constitué un vivier de recherches empiriques qui ont contribué à développer ou à préciser de nouvelles notions pour la TR (régulation sectorielle, régime de qualité, système social d’activité, gouvernance territoriale, etc.). Toutefois, ces travaux n’ont pas conduit à l’élaboration d’une nouvelle synthèse, qui permettrait de caractériser et de cartographier les nouveaux régimes de fonctionnement du secteur agricole, dans une perspective historique et comparative plus globale. Dans les deux sections suivantes, nous présentons deux axes de recherche qui appellent de notre point de vue à une contribution de la TR à des exercices comparatifs et des synthèses sur les régimes agricoles : un axe portant sur les transitions écologiques, et l’autre sur les régimes agroalimentaires. Nous pensons que la participation de la TR à ces synthèses permettrait d’enrichir les analyses menées dans ces communautés pluridisciplinaires. En retour, la TR pourrait bénéficier des débats au sein de ces communautés, notamment pour poursuivre la caractérisation des formes institutionnelles permettant de faire ressortir des mécanismes importants de régulation sectorielle (sur la régulation de l’accès aux connaissances, sur celle des standards de qualité, etc.).

La première perspective que nous développons concerne la contribution possible de la TR à l’analyse des transitions des régimes sectoriels agricoles vers une meilleure prise en compte de l’environnement.

► Renforcer les recherches sur les transitions environnementales

Comme nous l'avons évoqué dans la section précédente, une partie des travaux inscrits dans la TR et appliqués à l'agriculture a mis en avant la dimension environnementale des crises qu'ont traversées les régimes de fonctionnement économique des agricultures des pays industrialisés depuis la fin des années 1980. L'analyse des transitions des régimes agricoles et agroalimentaires vers une meilleure prise en compte de l'environnement constitue donc un axe de recherche important pour la TR, et plus largement pour les approches institutionnalistes, comme le montre le développement de la communauté *Ecological Economics* (Plumecocq, 2014).

Or il existe depuis le début des années 2000 un très fort développement de recherches sur cette question des transitions environnementales. Ce mouvement n'est pas issu des sciences économiques ; il est plutôt porté par les sciences politiques ou des sciences des techniques et des sociétés. Certains auteurs ont ainsi proposé un schéma intégrant différentes échelles d'analyse (« *multi level perspective* »), notamment celle de la « niche », où apparaît une innovation environnementale, et celle du « système sociotechnique », où s'institutionnalise un régime de fonctionnement du secteur intégrant ou non ces innovations (Geels, 2002). Le point de départ de ces approches réside en partie dans une critique du manque d'intégration de la demande dans les approches en termes de systèmes sectoriels d'innovation des travaux d'économie institutionnelle (Geels, 2004), notamment évolutionniste (Malerba, 2002). Ce faisant, ces travaux permettent d'intégrer les nouvelles modalités de construction sociale de la qualité des produits alimentaires et de l'innovation (Geels, 2010), mais aussi de mettre en évidence des verrouillages techniques et institutionnels (Vanloqueren et Baret, 2009).

Pour autant, de telles approches en termes de transitions ont aussi fait l'objet de critiques, notamment dans la façon dont y est conceptualisé le niveau analytique du régime sociotechnique où s'institutionnalise le soutien aux innovations (Berkhout *et al.*, 2004 ; Genus et Cole, 2008 ; Markard et Truffer, 2008, Holtz *et al.*, 2008). Les critiques portent aussi sur le manque d'analyse du rôle de certains acteurs (entreprises, organisations intermédiaires, etc.) dans les transitions et des conflits potentiels entre ces acteurs (Smith *et al.*, 2005 ; Shove et Walker, 2007 ; Genus et Cole, 2008). Ces travaux laissent donc dans un angle mort une partie des mécanismes régulant l'accès aux ressources nécessaires aux transitions. Des travaux inspirés de la TR peuvent jouer un rôle important dans la conceptualisation de ces formes institutionnelles, par exemple celle permettant d'analyser l'accès d'une diversité d'acteurs à des connaissances pertinentes et fiables pouvant soutenir le changement technique (chapitre 18).

Autrement dit, les travaux issus de la TR pourraient davantage contribuer aux débats associés aux transitions, en analysant comment les compromis qui s'institutionnalisent entre différents groupes d'acteurs pour réguler l'accès à certaines ressources, et notamment l'accès aux connaissances, peuvent favoriser ou, au contraire, contraindre des transitions (Labarthe, 2009) : « la performance économique d'un système technique dépend très notablement de facteurs sociétaux [...] :

ce sont des compromis institutionnalisés qui définissent des trajectoires socio-techniques marquées par des phénomènes de réversibilité et d'irréversibilité » (Boyer, 1989). L'analyse des mécanismes de dépendances du chemin et des phénomènes d'irréversibilité est en effet au cœur de la TR (Boyer *et al.*, 1991), et des dialogues avec d'autres approches hétérodoxes, notamment évolutionnistes (Dosi et Coriat, 1995).

En retour, cette participation de la TR aux débats sur les transitions pourrait contribuer à l'effort collectif nécessaire pour adapter la conceptualisation des formes institutionnelles de la TR aux transformations contemporaines des régulations de secteurs économiques tels que l'agriculture. Les formes institutionnelles canoniques de la TR, ou les notions directement dérivées, conservent une forte valeur heuristique pour comprendre les transformations actuelles de l'agriculture. Elles constituent un des socles méthodologiques de la TR que nous devons collectivement faire évoluer pour analyser des nouvelles composantes des capitalismes contemporains et des régimes de régulation sectoriels (Petit, 1998).

Il apparaît ainsi nécessaire de poursuivre l'analyse des rapports sociaux construits autour du travail dans le secteur agricole, compte tenu des profondes transformations que l'on observe : diminution radicale du nombre d'exploitations agricoles, augmentation de la part du salariat dans l'emploi agricole, avec une part croissante de populations migrantes (Laurent, 2015), nouvelles formes d'organisation collective du travail ou d'intégration de services dans l'agriculture (Nguyen et Purseigle, 2012), évolution des compétences et des qualifications en lien avec les nouvelles technologies ou les exigences des industries d'aval (par exemple pour gérer la traçabilité), etc.

De même, le rapport à l'État s'est profondément transformé, avec des formes d'interventions consistant moins en des investissements directs dans le secteur, et plus en des politiques de normes (sur l'environnement, la santé, etc.), ou de renforcement des capacités et des coordinations à des échelles locales/régionales (par exemple promotion de partenariats et plateformes pour l'innovation ou la commercialisation). Ces politiques s'inscrivent dans des nouvelles formes de compromis institutionnalisés entre agriculteurs, propriétaires fonciers, associations environnementales, collectivités et État, qui diffèrent selon les pays et se confrontent dans la construction des politiques européennes (Trouvé et Berriet-Sollic, 2010 ; Lataste *et al.*, 2012).

L'analyse des formes de concurrence est elle aussi au cœur des transformations des agricultures, d'une part, du fait de la montée en puissance de nouveaux critères de qualité, notamment sur les aspects sanitaires (Saulais, 2015), d'autre part, compte tenu de la transformation des régimes internationaux, avec la montée en puissance de nouveaux acteurs dans la demande (Chine..., Chaumet et Pouch, 2012), l'offre (Brésil..., Fèvre et Pouch, 2013), le stockage (chapitre 4), ou dans l'accapement des terres agricoles (Anseeuw *et al.*, 2012), en particulier par de grandes firmes multinationales.

Une participation plus forte aux débats portant sur les transitions permettrait d'enrichir les débats théoriques au sein de la TR sur l'articulation des échelles d'analyse des formes institutionnelles, entre échelles micro, méso et macro économiques

(Lamarche *et al.*, 2015), articulation qui est au cœur de la perspective proposée par les travaux sur les transitions (Geels, 2002). Cette articulation nous semble être indispensable pour traiter de trois dimensions centrales des nouveaux régimes régulant le fonctionnement de l'agriculture (Touzard, 2008 ; Colonna *et al.*, 2013) : i) la légitimité et l'usage des technologies et des connaissances, en particulier la place des biotechnologies et des connaissances scientifiques *versus* des techniques agro-écologiques et des connaissances empiriques ; ii) la construction de la qualité des produits alimentaires, au-delà d'une spécification des formes de concurrence déjà retenues dans la TR, en précisant et en revisitant les dimensions qui fondent cette qualité (Allaire, 2010) ; iii) le rapport au territoire (territorialité), faisant l'objet de compromis politiques majeurs pouvant influencer l'ensemble des acteurs d'une chaîne agroalimentaire (place des produits sous indication géographique (IG), représentation géographique ou relationnelle de la proximité, etc.). Ces dimensions peuvent contribuer à conceptualiser de nouvelles formes institutionnelles pour décrire les modes de régulation des régimes sectoriels.

Les travaux sur les transitions offrent également un cadre institutionnel intéressant (avec des forums, des séminaires, des groupes de travail, des projets de recherche, etc.) pour mener des travaux avec des approches historiques et des comparaisons internationales, approches qui sont au cœur de la TR. Des travaux appliqués à l'agriculture ont déjà exploré le potentiel de cette démarche, par exemple dans le cas du développement de la chimie verte (Nieddu et Vivien, 2015, 2016b). Un atelier, organisé en 2015 lors du Forum de la régulation et intitulé « Problématiques de "transition" : quels outils pour l'analyse régulationniste ? »⁵, a également montré la richesse des débats entre TR et analyse des transitions. Ces débats constituent une opportunité, pour les travaux issus de la TR, de poursuivre l'analyse i) de la crise du modèle agro-industriel intensif, ii) des nouvelles frontières pour le déploiement d'une nouvelle alliance entre la science et le capitalisme (nouvelles doctrines autour des partenariats publics-privés pour l'innovation, etc.), par exemple sur la bioéconomie (chapitre 8), ou iii) du développement de systèmes alternatifs de production, voire de modes de vie.

Une autre voie possible, complémentaire, pour accentuer et enrichir la contribution de la TR à l'analyse des régimes agricoles, est d'enrichir le dialogue avec les approches en termes de régimes agroalimentaires internationaux.

► Renforcer l'analyse de la transformation des modèles à l'échelle internationale

Les travaux de la TR – ou proches de celle-ci – sur la transformation de l'agriculture montrent donc à la fois i) un emboîtement des espaces de régulation et de transition, avec un maintien malgré tout du poids de l'échelle nationale, ii) la coévolu-

5. Cet atelier a été organisé par Martino Nieddu, Franck-Dominique Vivien, Cédric Durand, Ozgur Gün, Pierre Labarthe et Philippe Légé. Les présentations de cet atelier peuvent être trouvées sur le site de l'association Recherche et régulation : <https://theorie-regulation.org/colloques/colloque-rr-2015/programme-rr2015/#22> (consulté le 13 octobre 2016)

tion d'une diversité de modèles agricoles et agroalimentaires et iii) l'importance des dépendances internationales, en partie nouvelles et révélées notamment par la crise alimentaire de 2007-2008. Celle-ci invite à analyser l'évolution des échanges agroalimentaires internationaux, en interrogeant la manière dont des agencements d'institutions, d'acteurs et d'actions publiques et privées, constitués aux échelles nationale et internationale, interviennent aux différents stades de circulation des biens alimentaires, depuis la production jusqu'à la consommation. Deux mouvements antagonistes jouent un rôle majeur dans les transformations actuelles :

- un mouvement de « libéralisation des marchés » et de désengagement de l'État conduisant à banaliser l'agriculture et les aliments (« désectorialisation ») ;
- un mouvement de réinvestissement politique dans les chaînes de valeurs et dans les espaces de confrontation/négociation internationale, pouvant déboucher sur la réaffirmation de spécificités de l'agriculture et de l'alimentation à l'échelle mondiale, du fait notamment de ses liens avec la production de biens publics et la sécurité alimentaire (Touzard, 2016).

Penser et analyser conjointement ces évolutions dans le cadre de la TR appelle alors à explorer plus avant ses complémentarités avec : i) d'une part, la notion de régime agroalimentaire international inspirée des travaux sur les « *food regimes* » (Friedmann et McMichael, 1989 ; Friedmann, 2005b ; McMichael, 2009b) ou les « régimes de marché » (Allaire et Daviron, 2006) ; ii) la notion de système ou de modèle alimentaire d'autre part, issue des travaux de Malassis (1979).

Nous proposons la notion de régime agroalimentaire international pour caractériser les configurations institutionnelles et les compromis qui rendent compatibles à l'échelle internationale les activités de production, d'échange et de consommation alimentaire.

Le régime agroalimentaire international de la période fordiste peut être associé au second « *food regime* » de Friedmann et McMichael (« *mercantile-industrial* » ou « *state regulated* ») marqué par l'hégémonie américaine ou au régime de standardisation industrielle suggéré par Allaire et Daviron (2006). Il est caractérisable *ex post* par des marchés internationaux où les États jouaient encore un rôle très fort (Gatt, usage de l'arme alimentaire, régulations sectorielles nationales ou régionales de type PAC, etc.), couplés au modèle de développement intensif de l'agriculture (la Révolution verte promue au plan international par les États-Unis) et au développement de la consommation alimentaire de masse (industrialisation, urbanisation, standardisation, concentration, etc.). Ce régime a renforcé la spécialisation régionale agricole tout en maintenant globalement la modernisation d'une agriculture familiale insérée dans une diversité de modèles agroalimentaires (dominée par le modèle agro-industriel). Les spécificités sectorielles, orientées par les politiques nationales de modernisation agricole, étaient globalement affirmées (Marsden et Murdoch, 2006).

L'évolution de ce régime vers un régime agroalimentaire international « néolibéral et médiatique » (à partir de la fin des années 1970) peut être associée au « *corporate (and environmental ?) food regime* » discuté par Friedmann (2005b, 2016) et au « régime médiatique » avancé par Allaire et Daviron (2006). Il se caractérise par un désengagement des États (OMC), une financiarisation des marchés agroalimentaires, un renforcement du rôle des firmes multinationales développant une

« économie politique des normes », l'importance prise par les NTIC et la promotion de nouvelles biotechnologies... Ce régime se développe dans des espaces médiatiques complexes et prend en compte la question de la qualité et de la différenciation des produits, avec d'un côté les échanges de produits agroalimentaires de base (*commodities*), objets d'une régulation minimale (sanitaire), de l'autre une multiplicité de « *value chains* » (Goodman et Watts, 1997), organisées autour de standards de qualité, américains et européens, IG ou marques, bio, équitable, etc. Il intègre des enjeux environnementaux, poussés par les mouvements sociaux et repris partiellement par les firmes (Friedmann, 2005b)

La crise de 2007-2008 a montré les limites de ce régime et a ouvert des perspectives dans trois directions possibles :

– l'aménagement, le renouvellement et la poursuite *in fine* du « régime agroalimentaire néolibéral médiatique » avec le renforcement d'une gestion privée (*corporate*) des *commodities* (partiellement encadrée par des garde-fous publics construits à l'échelle mondiale) coexistant avec des « *global value chains* » ciblées sur différents standards de qualité... Les États eux-mêmes sont invités, dans ce cadre, à avoir recours à des « outils financiers » pour se couvrir et à maintenir un rôle de superviseur ou d'orientation des normes (World Bank, 2009). Le développement d'un nouveau capitalisme agraire, autour du contrôle des ressources productives (foncier, biotechnologies, logistique, financement, informations, etc.), entre parfaitement dans ce cadre, où le marché permet l'affirmation des revendications des consommateurs et le maintien (dans des niches) d'une diversité de modèles agroalimentaires ;

– l'affirmation d'un « régime agroalimentaire international civique » autour de confrontations et de négociations internationales entre puissances publiques, firmes et mouvements sociaux, reconnaissant la diversité des modèles agroalimentaires et les contributions possibles de l'agriculture et des agriculteurs (familiaux) aux biens publics, la légitimité d'une souveraineté alimentaire nationale ou régionale, l'importance de l'agroécologie et des savoir-faire locaux. L'émergence de ce régime, soutenue par des scientifiques et la société civile, peut être repérée par des changements dans les instances internationales concernant la sécurité alimentaire (Bricas, 2008) ou le changement climatique (Soussana, 2013), mais elle apparaît fragile. Ce scénario correspond à une forme de « resectorialisation » de l'agriculture construite dans le cadre d'une gouvernance mondiale.

– le « retour » vers une régulation internationale plus fragmentée, redonnant une place plus importante aux États (accords bilatéraux entre États, avec les firmes multinationales...), avec une diversité de trajectoires et de combinaisons de modèles d'agriculture selon les politiques nationales... Ce scénario composite, déjà pointé pour l'agriculture (McIntyre, 2009), peut être soutenu par des compromis politiques de natures très différentes, notamment défensifs (protectionnisme), mais donne aussi la possibilité d'une resectorialisation de l'agriculture, variable selon les pays ou les espaces régionaux.

L'analyse de ces régimes agroalimentaires internationaux renvoie aussi à la « coexistence » de différents « systèmes alimentaires » (Malassis, 1979), vus ici comme des modèles de développement (Touzard et Fournier, 2014). Qu'ils résultent de la persistance d'une diversité inhérente à l'agriculture ou de l'éclatement du modèle agricole productiviste antérieur, ces modèles peuvent se distinguer par des

combinaisons spécifiques entre un dispositif institutionnel (organisation du travail, forme de concurrence, rapport à l'État) et une dynamique économique particulière, mais aussi, précisément, par l'institutionnalisation de rapports spécifiques aux technologies, à la qualité de l'aliment et au territoire, et par des formes particulières d'innovation.

Le modèle agro-industriel repose sur une logique fondamentale de maximisation du profit des firmes agro-industrielles et des distributeurs, grâce au développement d'économies d'échelle technologiques ou commerciales, produisant des aliments à prix réduit avec une qualité standardisée et régulière pour des marchés de masse, et en s'appuyant sur des processus de spécialisation des zones de production. Il repose sur des principes de décomposition/recomposition des produits agroalimentaires et crée une distanciation géographique, économique et cognitive entre le producteur et le consommateur. Deux variantes peuvent être distinguées : un modèle intégrant l'agriculture familiale aux firmes agro-industrielles (amont et aval, privées et coopératives), issu de la période fordiste et qui s'est prolongé dans le cadre du maintien d'un soutien public et de l'influence d'organisations corporatistes au moins formellement contrôlées par les agriculteurs ; un modèle salarial et financier néoproductiviste qui s'est réaffirmé, notamment en Amérique du Nord et du Sud autour du soja (OGM), du maïs, du blé, de la canne à sucre et de la poursuite de l'industrialisation alimentaire, mais qui semble aussi se relancer en Europe dans l'élevage intensif (voir la « ferme des mille vaches ») et en Afrique autour de l'accaparement de terres ou de complexes agro-industriels.

En interaction avec ce modèle agro-industriel, plusieurs modèles apparaissent comme des héritages renouvelés de formes antérieures.

Le modèle « domestique » est construit autour d'une consommation alimentaire à l'échelle de l'unité de production et de transformation, généralement familiale. Les excédents peuvent être échangés localement et les réseaux familiaux y jouent un rôle majeur. Ce modèle assure toujours la subsistance d'une grande partie des populations des pays du Sud, mais il connaît aussi un renouvellement important au Nord et au Sud, y compris en milieu urbain (jardins familiaux ou communautaires, agriculture urbaine, etc.).

Le modèle « de proximité » est caractérisé par un faible nombre d'intermédiaires entre les producteurs et les consommateurs (circuits courts, vente directe, etc.). La garantie de la qualité repose sur la connaissance directe du producteur par les consommateurs, ou par des informations fournies à ces derniers par une tierce partie (vendeur, sites internet). On peut ainsi distinguer des systèmes de proximité locaux ou à distance, favorisés par les nouvelles technologies de l'information de la communication (NTIC). Le renforcement récent de ce modèle dans les pays du Nord ne doit pas occulter sa présence historique sur toute la planète.

Le modèle artisanal de « commodités » (ou « circuits traditionnels vivriers ») permet l'échange de produits vivriers sur de moyennes distances grâce à des filières fortement intermédiées (producteurs, collecteurs, grossistes, transformateurs artisanaux ou semi-industriels, détaillants...). Les relations restent peu contractualisées (importance des relations et de la confiance interpersonnelles). Ce modèle a été important historiquement dans les pays du Nord et reste très présent dans les pays du Sud.

Les travaux de l'économie de la qualité (notamment conventionnalistes) ont mis l'accent sur l'affirmation de modèles « de qualité différenciée » reposant sur une logique de différenciation des produits, justifiant un coût unitaire plus élevé, au sein de filières intermédiées. Des labels et des signes de qualité sont généralement nécessaires pour garantir les attributs du produit, qui participent souvent à des conditions spécifiques de consommation (différenciation sociale, conditions festives ou culturelles...) et peuvent contribuer à la construction ou à la valorisation de biens publics (Belletti *et al.*, 2015). Plusieurs variantes existent :

- modèle de qualité selon l'origine : la différenciation se fait par l'origine des produits, la valorisation du patrimoine d'un lieu (de production). Ce modèle regroupe les produits sous indications géographiques, et plus largement l'ensemble des produits d'origine ;

- modèle de qualité naturaliste : la différenciation des produits se fait sur la base de pratiques (agricoles, post-récolte) respectueuses de l'environnement, un « rapport aux technologies et à la nature » particulier. Les filières des produits bio ou se revendiquant de l'agroécologie illustrent pleinement ce modèle ;

- modèle de qualité éthique : ce modèle regroupe les produits différenciés par le respect d'une éthique, que celle-ci soit sociale, religieuse ou communautaire. Le mode de production garantit le respect de valeurs morales ou religieuses, le soutien à une catégorie de personnes (petits producteurs ou handicapés par exemple) ;

- modèle « de qualité supérieure » ou « dédiée » : la qualité est dans ce cas liée à des variétés ou à des races, à des technologies ou à des savoir-faire spécifiques, ou à la prise en compte de besoin spécifique (sportif, diététique...). Des signes de qualités spécifiques sont également nécessaires (Labels rouges, marques à forte notoriété, etc.), mais la logique fondamentale reste souvent proche du modèle agro-industriel, conduisant certains auteurs à en faire une simple extension (Rastoin et Ghersi, 2010).

La caractérisation plus précise de ces modèles peut largement s'appuyer sur la méthode de la TR (Colonna *et al.*, 2013 ; Touzard et Fournier, 2014). Leur coexistence dans la plupart des pays interroge en retour les approches sectorielles de la régulation, en posant notamment la question de leur articulation aux échelles nationale et internationale. De fait, c'est la généralisation de cette coexistence qui semble être un trait actuel de la mondialisation.

L'analyse des modèles agroalimentaires et de leur insertion dans différents régimes agroalimentaires internationaux invite également à revenir sur la question des spécificités de la sphère agroalimentaire, au regard des évolutions globales du capitalisme et des autres dynamiques sectorielles (Friedmann, 2016). Il faut distinguer les évolutions qui expriment une convergence globale et celles qui semblent renouveler les bases de spécificités sectorielles. Les transformations générales du « rapport de travail » ou « d'activité » dans l'agriculture, la médiatisation et la responsabilisation (*accountability*) des filières agroalimentaires, l'effacement de politiques agricoles nationales, la financiarisation des activités sur les principales « *commodities* » et l'affirmation « compensatrice » de gouvernances territoriales, etc. sont des traits généralement partagés avec les autres secteurs. En même temps, les caractéristiques fondamentales de l'activité agricole et agroalimentaire (dépendance aux ressources et risques bioclimatiques, périssabilité des produits, externalités paysagères et

territoriales, structures productives familiales héritées, importance des savoirs locaux, dimension culturelle ou symbolique des aliments, etc.) créent une série de problèmes et d'enjeux spécifiques (Touzard *et al.*, 2014), et incitent à la pérennisation ou à l'émergence d'arrangements institutionnels particuliers, par exemple dans la construction des « modèles agroalimentaires alternatifs » (Goodman *et al.*, 2011) ou des négociations sur les « services environnementaux » de l'agriculture (Aznar *et al.*, 2007 ; Zuindeau, 2007). C'est dans la combinaison de ces caractéristiques structurelles (jamais totalement exclusives au secteur) que peut se renouveler une spécificité agroalimentaire, plus ou moins affirmée selon les modèles considérés.

► Conclusion

Les travaux inscrits dans la TR ont apporté une contribution importante à la stabilisation de la notion de régime de fonctionnement économique appliquée à l'échelle sectorielle. Une période de travaux fructueux mobilisant la TR sur l'agriculture à partir du début des années 1980 a abouti à un effort de synthèse au milieu des années 1990 (Allaire et Boyer, 1995) permettant de caractériser le régime de fonctionnement de l'agriculture des pays industrialisés dans la période fordiste, puis les différentes dimensions de l'entrée en crise de ce régime. Les travaux portant sur l'agriculture se sont ensuite développés dans ces différentes dimensions durant les années 2000. Ils ont été caractérisés par un foisonnement d'échanges avec d'autres courants de pensée en économie institutionnaliste (théorie des conventions, théorie évolutionniste, etc.), mais aussi avec d'autres sciences sociales (sociologie, sciences politiques, etc.), dans une diversité de trajectoires de recherches. Cependant, cette période ne s'est pas accompagnée d'un nouvel effort de synthèse, qui aurait pu permettre de caractériser les nouveaux régimes de fonctionnement de l'agriculture dans la diversité des situations nationales, et dans un contexte de globalisation et de libéralisation des échanges. Dans ce chapitre, nous défendons l'idée que le contexte actuel de l'agriculture offre précisément des opportunités pour relancer cet effort de synthèse collectif, articulant des travaux à plusieurs échelles et prenant en compte une diversité de modèles agricoles et agroalimentaires, et questionnant enfin les mécanismes de leurs transitions vers une intégration des enjeux environnementaux. Le renouvellement des débats politiques autour de l'agriculture et de l'agroalimentaire, la diversité de ces modèles et de ces trajectoires, les interrogations sur l'évolution des spécificités de ces secteurs et sur leurs crises offrent en effet un contexte propice à un réinvestissement de la TR.

Dans ce chapitre, nous avons proposé, sans prétention d'exhaustivité, deux voies possibles et complémentaires permettant d'intégrer la TR dans des efforts de synthèse déployés au plan international sur la diversité des régimes de fonctionnement du secteur agricole. La première voie consiste en une meilleure inscription de la TR dans les débats pluridisciplinaires sur les transitions de l'agriculture. Ces débats offrent une possibilité intéressante d'intégration multi-niveaux de l'analyse des formes institutionnelles soutenant les régimes économiques. La deuxième voie consiste en un dialogue entre les travaux inscrits dans la TR et ceux caractérisant la diversité des régimes alimentaires à l'échelle mondiale. Dans les deux

cas, les fondements conceptuels de la TR conservent une valeur heuristique forte pour contribuer à une meilleure compréhension des régimes agricoles et de leurs transformations, en mettant l'accent sur certaines formes institutionnelles et sur la dynamique des compromis institutionnalisés entre différents groupes d'acteurs. En retour, les communautés de recherche sur les « *transitions studies* » ou sur les « *food regimes* » sont deux exemples de communautés ouvrant des perspectives à la TR pour être mieux insérée dans des réseaux et des projets de recherche donnant une place importante aux analyses comparatives et historiques. Elles pourraient fournir un matériau empirique important, qui pourrait être combiné et discuté avec des données macro-économiques décrites dans d'autres axes de recherches, par exemple sur les transformations structurelles de l'agriculture (Losch *et al.*, 2012), et contribuer ainsi à une synthèse sur les transformations des régimes agricoles et agroalimentaires.